

Projet d'ordre du jour

Le 19 mai 2026 à compter de 18 h 30

PRÉSENCE ET ZOOM-CONFÉRENCE

APPRENONS ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M. Tchernof (SG)	2 min	I
5. Période de questions	M. Tchernof (SG)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	15 min	I
7. Rapport du président du comité de parents	M. Yaun (Président)	5 min	I
8. Rapport de la direction générale	M ^{me} Nicol (DG)	10 min	
8.1 Suivi au procès-verbal de la rencontre du 24 mars 2026			I
8.2 Suivi au procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 21 avril 2026			I
8.3 Défi Étincelle Jeunesse			I
9. Rapport du secrétaire général	M. Tchernof (SG)	5 min	D
9.1 Nomination d'un substitut – Responsable du traitement des plaintes			
10. Rapport de la direction des ressources matérielles	M. Simon Bujold (DRM)	15 min	D
10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029			
10.2 Vente d'un terrain - Paspébiac			
11. Rapport de la direction des Services éducatifs	Monica Pichette (DES)	10 min	D
11.1 Calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes			
12. Ordre du jour de consentement	M ^{me} Nicol (DG)	5 min	D
12.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026 et procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2026			
<i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, M. Nicolas Tchernof par courriel sg@cssrl.gouv.qc.ca Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>			
13. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
14. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
15. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I